



Note de présentation brève et synthétique budget principal commune 2018/2019

1 / POPULATION :

- 1447 habitants en 2016
- 1515 habitants en 2017
- 1542 habitants en 2018
- 1590 habitants en 2019

2/ LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET PRIMITIF 2019

Prévisionnel exercice 2019					Prévisionnel exercice 2019				
investissement					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Code	Libellé	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
OO1	Déficit d'investissement reporté	129 046,30	129 046,30	44 859,30	O21	virement de la section fonctionnement	104 489,84	0	67 231,09
13	Subventions d'investissement	29 129,20	7 500,00	21 629,20	o40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 859,35	10 687,96	8 858,57
16	Emprunts et dettes assimilés	146 641,25	146 641,25	139 151,49	10	Dotations, fonds divers et réserves	286 517,06	266 676,31	318 913,45
20	Immobilisations incorporelles	5 600,00	5 600,00	3 000,00	13	Subventions d'investissements reçues	155 951,14	113 956,27	64 855,89
21	Immobilisations corporelles	299 587,20	167 601,83	264 619,01	16	Emprunts et dettes assimilés	54 186,56	21 938,93	200,00
O40	Opérations d'ordre d'investissement		1 729,39		o24	Produits des cessions			13 200,00
	Total	610 003,95	458 118,77	473 259,00		Total	610 003,95	413 259,47	473 259,00
					Résultat d'investissement				
					0,00 -44 859,30 0,00				
fonctionnement					RECETTES				
DEPENSES					RECETTES				
Code	Libellé	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Code	Libellé	Prévisionnel 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019
O02	Déficit de fonctionnement reporté				O13	Atténuations de charges	168 696,00	177 613,22	150 118,00
O11	Charges à caractère général	217 316,01	216 921,96	203 198,00	o42	Opérations d'ordre	0,00	1 729,39	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	566 314,47	564 534,33	566 921,00	70	Produits des services, domaine et ventes	88 454,00	158 677,68	154 114,08
O22	Dépenses imprévues	9 111,36		65 491,35	73	Impôts et taxes	497 274,20	514 311,53	497 870,00
O23	Virement à la section d'investissement	104 489,84		67 231,09	74	Dotations, subventions et participations	239 236,00	253 977,31	251 091,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 859,35	10 687,96	8 859,00	75	Autres produits de gestion courante	165 724,00	166 164,85	106 614,00
65	Autres charges de gestion courante	218 620,91	213 694,79	222 225,56	76	Produits financiers	10,00	11,97	10,00
66	Charges financières	37 657,26	37 606,15	32 028,00	77	Produits exceptionnels	3 125,00	11 555,95	6 436,92
67	Charges exceptionnelles	150,00	94,26	100,00					
739	Reversement restitution sur impôts			200,00					
	Total	1 162 519,20	1 043 539,45	1 166 254,00		Total	1 162 519,20	1 284 041,90	1 166 254,00
					Résultat de fonctionnement				
					0,00 240 502,45 0,00				

A la clôture de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de + 62 470.76 euros se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé : + 240 502.45 euros

Déficit d'investissement cumulé : - 44 859.30 euros



La somme de 240 502.45 euros est affectée en 2019 au compte 1068 affecté à l'investissement
 ID : 040-214002644-20190411-11042019_05-DE

- Pour combler le :
- *le déficit d'investissement de – 44 859.30 euros*
- *le solde des restes à réaliser d'investissement de – 133 443.70 euros*
(Report des recettes d'investissement non réalisées de 2018 de 28 828.10 euros - le report des dépenses d'investissement non réalisées en 2018 de 162 271.80 euros = - 133 443.70 euros).
- Et pour prévoir :
 - *une dotation complémentaire de 62 199.45 euros pour financer les dépenses d'investissement.*

3 / EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2017	CA 2018	BP 2019
Charges à caractère général	223 833,32 €	216 921,96 €	203 198,00 €
Charges de personnel	577 821,97 €	564 534,33 €	566 921,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 859,35 €	10 687,96 €	8 859,00 €
Charges de gestion courante	203 990,41 €	213 694,79 €	222 225,56 €
Charges exceptionnelles	2 199,92 €	94.26 €	100,00 €
Charges financières	41 514,23 €	37 606,15 €	32 028,00 €
Dépenses imprévues			65 491,35 €
Virement à la section d'investissement			67 231.09 €
Déficit reporté	95,11 €		
Reversement restitution sur impôts et taxes			200,00 €
	1 073 314,31 €	1 043 539,45 €	1 166 254,00 €

Charges à caractère général :

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées par rapport à l'exercice 2017 :

Total dépenses de 1 043 539.45 euros contre 1 073 314.31 euros en 2017.

En 2018, on peut noter une augmentation du compte 6065 achat de livres, disques..., crédits augmentés en vue des 10 ans de la médiathèque. Le compte 6135 locations mobilières est exceptionnellement élevé car la commune a dû payer une pénalité de 11 202.69 euros pour rupture de contrat avec la société de location du véhicule frigorifique qui sert à la livraison des repas à domicile des personnes âgées. Malgré cette pénalité, les communes adhérentes au service de portage de repas, bénéficieront d'une diminution nette du coût du service grâce à la location d'un véhicule publicitaire ne revenant qu'à 1800 euros par an les prochaines années.

Le compte 61551 réparation de véhicules est exceptionnellement plus élevé car le véhicule frigorifique a dû être réparé suite à 2 accidents de la voirie dont un sur la neige.

En outre, il faut noter une diminution des dépenses de taxes foncières de 2175 euros par rapport à 2017, due à la vente de terrains.



Pour 2019, les charges à caractère général seront légèrement en baisse. Le fait du changement de société de location du véhicule frigorifique. Le compte 61551 entretien et réparations de véhicules baisse également. Par contre, le compte d'entretien des bois et forêts 61524, augmente de près de 4000 euros par rapport à 2018, du bois communal est à entretenir cette année.

La consommation d'électricité est revue à la hausse de l'utilisation du chauffage climatiseur de l'école et du centre de loisirs, cette augmentation est compensée par une diminution du compte de combustibles (gaz pour le chauffage).

Le compte 615221 entretien des bâtiments augmente pour prévoir des travaux exceptionnels de mises aux normes de l'anti foudre de l'église de 4834 euros.

Le compte 6226 honoraires est en légère hausse pour prévoir des frais de bornage du stade bel air de 1591,20 € des frais de notaire pour l'échange terrain du city stade avec M. BASTARD de 2183 € des frais d'avocat pour l'affaire Duizabo/ commune 1440 €, des frais d'architecte pour le permis du hangar dépôt communal 1140 €.

Sur le compte 6281 concours cotisations, il est prévu un reversement exceptionnel de 4500 euros en cotisation à l'association des communes forestières. Cette association a défendu les intérêts de la commune contre l'Etat pour garder la gestion de sa forêt communale. La commune ayant gagné contre l'Etat, prévoit de reverser le dédommagement que l'Etat doit lui verser, à cette association.

Pour 2019, l'association D'ACIQUEM demande une subvention pour un projet de cadran solaire pour rendre hommage aux métayers, les crédits au chapitre 65 prévoient pour ce projet la somme de 500 euros. L'achat de livres retraçant l'histoire syndicale sera pris en compte dans les charges de fonctionnement de la commune.

Charges de personnel :

Globalement, les charges de personnel se maintiennent de 2017 à 2019 soit environ 565 000 euros. Un agent statutaire est parti en retraite en 2018, et a été remplacée par un agent stagiaire diplômé.

Charges de gestion courante :

En 2018, augmentation des contributions aux organismes de regroupement, participation exceptionnelle de sydec éclairage city stade 809,63 € et de Sydec modification du lotissement Mounagre part fonds libres = 5614,80 € . Une petite augmentation de participation au centre de loisirs et garderie de 2500 euros, par contre une diminution des charges de fonctionnement de la micro crèche 5652 euros en 2018 contre 11 500 en 2017. Une décision modificative a été votée pour augmenter les crédits du compte 657362 participation au CCAS de 5600 euros pour permettre au CCAS de rembourser à la commune sa part aux frais de fonctionnement du service de portage de repas. En effet le coût du service a augmenté à cause de la pénalité de rupture de contrat de location du véhicule frigorifique.

Le compte 6618 frais d'intérêts pour utilisation de ligne de trésorerie s'élève à 768.89 euros. Cette ligne a été faite pour combler le retard des recettes de subventions des investissements de l'année.

Pour 2019, augmentation des contributions aux organismes de contribution due notamment aux travaux du Sydec route du Moulins dont 17 326 sur fonds libres et une contribution exceptionnelle pour les jardins de Belle Vue de 4566 euros.

Charges financières :



Les intérêts baissent au fur et à mesure des remboursements : 37 606.15 euros en 2018.

SID: 040-214002644-20190411-11042019-05-DE.26

Les charges financières n'augmentent pas, car il n'y a pas de prêts prévus sur le budget primitif 2019 en investissement.

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement ainsi que l'application du plan de gestion de sa forêt communale, permettront de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour la section investissement sans aucun recours à l'emprunt.

Charges exceptionnelles :

Quelques titres antérieurs annulés sur 2018 et une prévision identique sur 2019.

Opérations d'ordre de transfert entre sections :

En 2018, on peut noter des écritures de sortie d'inventaire du chapiteau vert d'un montant de 1829.39 euros. Seules les dotations aux amortissements sont reprises en prévisions sur 2019 soit 8859 euros.

Virement à la section d'investissement

En 2018, la somme de 95 439.64 euros a été virée à la section d'investissement. Les recettes de fonctionnement sur l'exercice 2019 permettent de transférer la somme de 67 231.09 euros en section d'investissement.

Dépenses imprévues

En 2018 la somme de 49 211.36 euros est prévue en dépenses imprévues. Pour 2019, la somme de 65 491.35 euros est prévues au budget primitif

4 / EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019
Atténuations de charges	186 806.41 €	177 613.22 €	150 118,00 €
Produits gestion courante	65 494.27 €	158 677.68 €	154 114,08 €
Impôts et charges	479 180.94 €	514 311.53 €	497 870,00 €
Dotations, subventions	253 333.98 €	253 977.31 €	251 091,00 €
Autres produits	247 714.80 €	166 164.85 €	106 614,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Produits financiers	11.97 €	11.97 €	10,00 €
Produits exceptionnels	32 289,00€	13 285.34 €	6 436.92 €
Excédents antérieurs reportés			
	1 264 831.37 €	1 284 041.90 €	1 166 254,00 €

Les atténuations de charges :

Ces atténuations de charges sont des remboursements de salaire des agents.



Les agents sont rémunérés par le budget principal qui refacture ces charges (agents qui travaillent pour le centre de loisirs, saisonnier du service irrigation, animatrices de la garderie et agents des taps)

Dans ce chapitre, sont comptabilisés les aides reçus des organismes extérieurs : la poste (accueil agence postale), mairie de Josse (médiathèque), communes de Josse, Magescq et St Geours de Marenne (portage des repas à domicile).

Les remboursements de charges de personnel continuent de diminuer sur 2018 par rapport à 2017 : du fait que les charges de personnel des agents saisonniers du centre de loisirs n'apparaissent plus en dépenses sur le budget principal (payées par le budget annexe centre de loisirs). Toutefois cette diminution est atténuée par l'augmentation du remboursement de MACS au service de portage de repas (basé sur le nombre de repas et en augmentation sur 2018) mais aussi par des remboursements exceptionnels d'indemnité journalières de maladie de 2 agents. Pour 2019, le montant prévu sur ce chapitre diminue fortement du fait qu'on ne peut connaître les absences à l'avance et donc les IJ à prévoir mais aussi de la fin de la mise à disposition d'un agent au CDG qui se termine fin août, le centre de gestion des Landes remboursera l'intégralité du salaire de cet agent mis à disposition jusqu'au 31/08 cette année.

Produits de gestion courante :

Les produits restent stables de 2018 à 2019 grâce à une vente de bois de chauffage mais surtout une vente de pins de 78 780 euros sur 2018 et 92 984 euros sur 2019.

On peut noter toutefois une diminution des remboursements de frais d'autres redevables sur l'article 70878 de 18 908 euros, due entre autres au remboursement exceptionnellement élevé en 2018 des CCAS pour le service du portage de repas d'un montant de 31 000 euros.

On note aussi un remboursement exceptionnel de la micro crèche de 4 380 euros.

Impôts et charges :

Globalement ce poste est en progression, ce qui s'explique par la revalorisation annuelle des bases servant à l'imposition des taxes d'une part, puis par l'augmentation des locaux taxés d'autre part.

La taxe de séjour, instaurée en 2017, s'élève à 1 746.23 € pour cette année. Une recette de taxe de séjour de 1700 euros est prévue sur l'exercice 2019.

Dotations et subventions :

La DGF a baissé de 13.65% entre 2014 et 2015 et de 12,15 % entre 2015 et 2016. Elle augmente de 3 834 € soit + 2.32 % entre 2017/2018, et continue à progresser en 2019 de 3.33 %, soit + 5 621 euros sur 2019.

DGF 2017 = 164 947 euros / DGF 2018 = 168 781 euros / DGF 2019 = 174 402 euros

Une augmentation des subventions, fonds péréquation, compensation TH est à noter de 2017 à 2018 de 5 407 euros. Par prudence, les prévisions sont inscrites en légère baisse sur 2019.



Autres produits

Au-delà des loyers des immeubles, qui ont légèrement baissé € en 2018 (moins de locations de salle des fêtes), il y a un reversement du budget annexe Mounagré au budget principal de 130 000 € en 2018 et une prévision de 75000 € pour 2019.

Les produits exceptionnels

Sur l'exercice 2018, l'augmentation du compte est due aux remboursements d'assurance pour divers sinistres : - un dommage électrique système eau chaude de 1174,56 euros , un bris de glace école de 366,68 euros, un accident du véhicule frigo de 501,62 euros, un remboursement du jugement affaire AURY/ Commune de 500 euros, une facture de location de la société petit forestier de 1493,68 €, le remboursement du sinistre du véhicule petit forestier de 3241,86 euros, une facture de Bricodépot 224,30 €, une baffle phonique salle fêtes de 442,50 € (remboursé par l'assurance), une facture info com 258,05 €, la vente du poulailler de 80 €, un dégrèvement pour inondation de 140 euros, un remboursement de M. GROCCQ solde baffle de 300 euros.

S'ajoute aux sinistres, un versement d'un remboursement de frais des gens du voyage de 2700 euros, une différence sur cession de 1729.39 euros (sorti de l'actif du chapiteau vert).

Pour 2019, les produits exceptionnels connus à ce jour sont les dédommagements des jugements où la commune a obtenu gain de cause soit : l'affaire ETAT / COMMUNE et association des communes forestières , où la commune va percevoir 2500 euros d'indemnités de l'Etat mais aussi 2500 euros de l'ONF. Elle va percevoir 1200 euros de dédommagement de l'affaire MARCINIAK/ COMMUNE.

5 / LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2018 ONT ETE LES SUIVANTS (458 118.77 €)

- Acquisition de chaises pour la salle des fêtes : 4 474 €
- Acquisition de matériel pour les services techniques : 5 620 €
- Plan de sauvegarde communal : 5 600 €
- Isolation toit sacristie : 7 725 €
- City stade, aire de jeux et skate-park : 102 734 €
- Climatisation du centre de loisirs école maternelle : 39 778 €
- Remboursement subvention région Soliha : 7 500 €
- Matériel école : 1 794 €
- Extension cimetière : 1 512 €

6/ LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2019 SERONT LES SUIVANTS (473 259 €) :

- Extension du cimetière : création de 10 cavurnes, et d'un jardin des souvenirs : 31 627 €
- Réfection de la route du Moulins (partenariat avec MACS) : 83 339 €
- Achat de mobilier et matériel école : 1 000 €
- Achat de matériel pour les services techniques : 4 000 €
- Alarmes école ppms : 7 000 €
- Toiture gradins stade bel air : 18 677 €
- Acquisition d'un hangar dépôt communal : 70 000 €
- Etude projet salle omnisports : 3000 €



- Illuminations de Noël : 1500 €
- Traitement charpente garage maison Mon Plaisir et école : 12 300 €
- Remboursement subvention région Soliha : 21 629 €
- 2 modules supplémentaires climatisation école : 5 000 €

7 / LES BUDGETS ANNEXES

Le budget irrigation :

Ce budget gère le service d'irrigation des terres d'agriculteurs ou particuliers sur la commune.

IRRIGATION	2018		
	section d'investissement	section de fonctionnement	total sections
TOTAL RECETTES	34622,27	61212	95834,27
TOTAL DEPENSES	9457,16	49005,53	58462,69
Résultat exercice 2018	25165,11	12206,47	37371,58
résultat 2017 reporté	0	2806,31	2806,31
résultat global à la clôture de l'exercice 2018	25165,11	15012,78	40177,89

Sur l'exercice 2018, l'investissement de ce compte annexe consiste uniquement au remboursement du capital d'emprunts.

La cotisation 2018 pour les agriculteurs, s'élève à environ 150 € / hectare contre 215 € / hectare en 2017. Pour 2019, la cotisation sera de 157.92 euros hectare ht. Sur ce budget primitif, il n'y aura pas de cotisation FDASA soit un gain de 989 euros, par contre il est voté 4 000 euros en dépenses imprévues.

Le budget primitif 2019 voté s'équilibre **en section de fonctionnement à 69 576.08 euros** en dépenses et en recettes, et **en section d'investissement à 9 880.16 euros** en dépenses et recettes.

Le budget Photovoltaïque :

Ce budget sert à exploiter l'électricité provenant des panneaux photovoltaïques installés sur le toit du centre de loisirs. L'énergie captée est revendue à ERDF OA SOLAIRE.

PHOTOVOLTAÏQUE	2018		
	section d'investissement	section de fonctionnement	total sections
TOTAL RECETTES	12269,87	18651,49	30921,36
TOTAL DEPENSES	12499,85	19795,99	32295,84
Résultat exercice 2018	-229,98	-1144,5	-1374,48
résultat 2017 reporté	0,24		0,24
résultat global à la clôture de l'exercice 2018	-229,74	-1144,5	-1374,24



Il n'y a pas d'impôt sur les sociétés payé en 2018 est car l'exercice était l'annulation de la location mobilière du toit du photovoltaïque, soit – 3200 euros en dépenses, un avenant au contrat sera voté en ce sens. La production d'électricité de 2018 est en légère baisse – 1500 euros par rapport à 2017, du fait d'une baisse d'ensoleillement.

Le BP 2019 voté s'équilibre en dépenses et en recettes à **20 646.39 euros en fonctionnement et à 13 047.58 euros en investissement.**

Le budget du lotissement Mounagré :

Ce budget gère la viabilisation et la vente des terrains communaux du lotissement Mounagré.

LOTISSEMENT MOUNAGRE	2018		
	section d'investissement	section de fonctionnement	total sections
TOTAL RECETTES	62242,91	87337,9	149580,81
TOTAL DEPENSES	0	192827,91	192827,91
Résultat exercice 2018	62242,91	-105490,01	-43247,1
résultat 2017 reporté	-62242,91	218894,05	156651,14
résultat global à la clôture de l'exercice 2018	0	113404,04	113404,04

Le dernier lot du lotissement et comptabilisé en stock d'un montant de 87 337.90 euros est vendu. Les stocks de terrain disparaissent en 2019. Un reversement de 130 000 euros est réalisé vers le budget principal commune.

Pour 2019, quelques travaux de voirie restent à faire : modification du rond-point Mounagré (travaux de voirie signalétiques, parking) devant la supérette, et la maison médicale avant le transfert de la voirie à la communauté de communes Macs. Des honoraires restent à payer à l'architecte conseil des permis du lotissement et au géomètre pour modification de bornage.

Pour 2019, un reversement de 75 000 euros est prévu sur le budget commune.

Le terrain vendu à M. BRAYER pour agrandir la maison médicale est intégré dans le budget principal et annexe lotissement Mounagré.

Il est inscrit au budget principal au compte 024 produits des cessions (en investissement) pour la somme de 13 200 euros, et au budget annexe lotissement Mounagré au compte 6015 achats stockés terrains à aménager pour le même montant (en dépenses de fonctionnement). Il apparaît également au compte 7015 vente de terrains aménagés pour 13 200 euros.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 126 604.04 euros. Il n'y a plus de section d'investissement sur 2019.

Ce budget pourra être clôturé dans le courant de l'année quand la vente du terrain et les dernières dépenses seront réalisées.

Le budget Centre de Loisirs :

Ce budget annexe est géré par la commune de St Jean de Marsacq et concerne les 5 communes adhérentes au centre de loisirs : St Jean de Marsacq, Josse, Saubusse, Ste Marie de Gosse et St Martin de Hinx.

Le centre fonctionne pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël). Une fermeture d'une semaine est également programmée fin août afin de remettre les lieux en état avant la rentrée scolaire.



CENTRE DE LOISIRS	2018 ID : 040-214002644-20190411-11042019_05-DE		
	section d'investissement	section de fonctionnement	total sections
TOTAL RECETTES		169491,34	169491,34
TOTAL DEPENSES		167960,35	167960,35
Résultat exercice 2018		1530,99	1530,99
résultat 2017 reporté		1876,24	1876,24
résultat global à la clôture de l'exercice 2018		3407,23	3407,23

Le budget 2018 est constant tant en dépenses qu'en recettes.

Le budget primitif 2019 voté s'équilibre en **section de fonctionnement à 167 710 euros** en dépenses et en recettes.

Le budget Enfance Jeunesse :

Ce budget gère la garderie (matin et soir) mais aussi les temps d'accueil périscolaires (TAP)

ENFANCE JEUNESSE	2018		
	section d'investissement	section de fonctionnement	total sections
TOTAL RECETTES		57448,56	57448,56
TOTAL DEPENSES		53700,83	53700,83
Résultat exercice 2018		3747,73	3747,73
résultat 2017 reporté		1276,44	1276,44
résultat global à la clôture de l'exercice 2018		5024,17	5024,17

Sur l'exercice 2018, la participation de la commune diminue du fait d'un report d'excédent de 1276.44 euros mais aussi du fait d'une augmentation de la PSO versée par la CAF de 4 220 euros.

La participation des familles est en hausse par rapport à 2017, du fait également de l'augmentation de la fréquence d'enfants.

Le budget primitif 2019 voté s'équilibre en section de fonctionnement à **55 995 euros en dépenses et en recettes.**

Une demande de dérogation pour une ouverture d'école à 4 jours à la prochaine rentrée a été faite à l'inspection d'académie. Sans réponse à ce jour, le budget a été réalisé dans les mêmes conditions que l'an dernier.

8 / ENDETTEMENT au 1^{er} janvier 2019

A / Etat de l'endettement annuel du budget principal :

Budget commune : Capital restant dû : 1 036 089.48 euros

Deux emprunts arrivent à échéance sur l'exercice 2018 : emprunt caisse d'épargne capital restant dû de 7 132.18 € et Crédit agricole capital restant dû de 11 733.67 €

Deux dettes arriveront à échéance sur l'exercice 2020 (emprunt CDC capital restant dû de 7 720.49 € et portage financier par l'EPFL capital restant dû de 88 000 €)

Un emprunt arrivera à échéance sur l'exercice 2021 (emprunt CAF DES LANDES capital restant dû de 19 763.50 €)

B / Etat de l'endettement annuel des budgets annexes



Budget Irrigation : capital restant dû : 106 625.82 euros

Budget Photovoltaïque : capital restant dû : 89 372.02 euros

ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL BUDGET CONSOLIDE (COMMUNE/ IRRIGATION/ PHOTOVOLTAIQUE)

Capital restant dû : 1 232 087.32 euros

Capacité de désendettement 2018

Le coefficient d'autofinancement courant / charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / produits réels de fonctionnement est de **0.91 en 2018**

Le Ratio d'endettement : Encours de la dette / produits réels de fonctionnement est de **0.94 en 2018**

9 / CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La Capacité d'Autofinancement brute 2017 est de **249 361 € soit 162 € par habitant**.

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La Capacité d'autofinancement nette 2018 est de **102 720 € soit 67 € par habitant**.

10 / NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Taxe d'habitation	11.82%	11.82%	11.82%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.65 %	13.65 %	13.65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.52 %	63.52 %	63.52 %

Il est proposé de maintenir les taux : cette stabilité constitue un effort particulier pour la commune en faveur des contribuables St-Jeannais, qui ainsi ne subiront pas, à situation inchangée, d'augmentation de la pression fiscale des taxes locales, hormis la revalorisation des bases décidée par l'Etat.



12 / EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

La collectivité emploie des agents titulaires et non titulaires pour les divers services de la commune : mairie, école, médiathèque, centre de loisirs, espaces verts et entretien des bâtiments, portage de repas à domicile.

	2017	2018	2019
Administratif	2	2	2
Administratif / technique (À temps non complet)	2	2	2
Technique	4	4	4
Animation	2	1	1
Social	1	1	1
Culturel	1	1	1
Agents droits privés (CAE)	0	0	0
Agents en disponibilité (technique T/ animation A)	1 (T) 1 (A)	1 (T) 1 (A)	1 (T) 1 (A)
Administratif à disposition du Centre de Gestion	1	1	1
	14 agents titulaires	14 agents titulaires	14 agents titulaires

La commune adhère au service remplacement du Centre de Gestion des Landes qui emploie des agents non titulaires qui travaillent à l'école, au centre de loisirs ou aux espaces verts.

Elle ne peut ouvrir des postes à ces agents pour l'instant car 3 agents statutaires (en disponibilité ou mis à disposition) font partie de l'effectif.